



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2414
7 novembre 2014
1,20 € • DOM: 1,80 €



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE

OUVRIÈRE

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Le journal
d'Arlette Laguiller



Hollande, deux ans et demi au service du patronat

Burkina Faso
Chute d'un dictateur

page 8

États-Unis
Le discrédit d'Obama

page 10

PSA
Hémorragie des emplois

page 13

Hollande, deux ans et demi de bons services rendus au patronat

Cela fait deux ans et demi que Hollande est au pouvoir. Deux ans et demi pendant lesquels le grand patronat a continué de faire payer la crise aux travailleurs à coups de fermetures d'usines, de restructurations et de licenciements. Au nom de la compétitivité, les jours de congés ont été rognés, le travail a été intensifié, les salaires ont été bloqués ou baissés. Et deux ans et demi pendant lesquels le gouvernement a justifié, secondé et aggravé l'offensive patronale.

Réforme des retraites, augmentation des impôts, loi sur la flexibilité, coupes dans les services publics: le gouvernement a accumulé les réformes antiouvrières et multiplié les cadeaux au patronat.

Le budget 2015 est le résumé de cette politique propatronale. Pour atteindre les 50 milliards de coupes budgétaires, combien de lits et de services seront encore fermés dans les hôpitaux? Combien d'écoles ne pourront être restaurées, combien de prestations sociales amputées? Et tout cela pourquoi? Pour que le gouvernement fasse 41 milliards de cadeaux au patronat.

Car il s'agit bien de cadeaux. Le crédit d'impôt compétitivité emploi est en place depuis janvier 2013. Il n'a eu aucun effet, ni sur les emplois, ni sur l'investissement. Aujourd'hui, le gouvernement fait mine de hausser le ton: «Maintenant, il faut que le patronat tienne ses promesses», dit-il. Quel cinéma! Si le gouvernement n'a mis aucune condition et aucune obligation sur l'utilisation de ces 41 milliards d'aides, c'est qu'il veut les laisser à la libre disposition du patronat.

Comme les enfants gâtés, les représentants patronaux en demandent toujours plus. Après avoir obtenu du gouvernement le report de la mise en place du «compte pénibilité» pour les retraites, le patronat demande sa suppression pure et simple: «trop compliqué», dit-il! Alors que 80% des contrats de travail signés sont déjà des CDD, le patronat demande la suppression du CDI! Pourquoi se priverait-il, quand ses désirs sont des ordres pour le gouvernement?

Pendant ces deux ans et demi, le gouvernement n'a pas seulement épousé la politique du patronat, il en a épousé les discours et les mots. Il est désormais de bon ton dans la gauche gouvernementale de dénoncer le «carcan» du Code du travail, le «verrou» des 35 heures ou encore le «tabou» des allocations chômage.

Valls comme le patronat veulent faire passer les travailleurs qui défendent leurs droits pour des passésistes. À les entendre, la modernité, ce serait de banaliser le travail du dimanche, de supprimer des droits syndicaux, de revenir sur le CDI et de travailler jusqu'à 67 ou 70 ans, autrement dit... de revenir au 19e siècle!

La modernité qu'ils nous construisent, on ne la connaît que trop! C'est celle que l'on a vue chez Gad: des ouvriers mis en rang d'oignons et appelés par ordre alphabétique pour savoir qui, parmi eux, aura encore le droit de travailler et qui sera licencié. C'est 6 millions de chômeurs, 3,3 millions de personnes sans mutuelle, des retraités ou des smicards forcés de compter chaque euro. Et, à l'opposé, ce sont des actionnaires choyés aussi bien qu'avant la crise, un nombre de milliardaires en hausse et des grandes fortunes qui n'ont jamais été aussi élevées.

C'est encore au nom de la modernité que Valls veut jeter aux orties la référence au socialisme, car «le socialisme, ça a été une merveilleuse idée, une splendide utopie... mais c'est daté. Ça ne signifie plus rien», estime-t-il.

Eh bien, les idées socialistes continueront d'exister longtemps après que Valls et Hollande, ces prétendus socialistes qui ne sont que les paillasons de la bourgeoisie, seront tombés dans l'oubli!

Car ni l'un ni l'autre, ni même les candidats à leur succession, qu'ils soient à gauche, à droite ou à l'extrême droite, ne contestent le capitalisme et les véritables lieux de pouvoir et de décision que constituent les grands groupes capitalistes.

Les tares du capitalisme, l'accumulation de richesses à un pôle, la spéculation effrénée, le chômage de masse et les ravages sur la planète, ne peuvent être combattus sans remettre en cause leurs racines, la dictature de la classe capitaliste.

Cette conviction, qui était à la base des idées socialistes et communistes, est plus que jamais valable. Le socialisme n'a jamais été une utopie au sens d'un rêve inaccessible. Cela a été un combat politique porté par une classe sociale consciente qu'elle pouvait libérer la société de l'exploitation et l'entraîner vers un avenir meilleur.

Pour les travailleurs, conscients que le capitalisme est en train de pourrir sur pied, ce combat est d'une actualité brûlante, et il se mènera contre le parti dit «socialiste».

Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ	
Simplification... de l'exploitation	3
Licencier sans motif, le rêve patronal	3
Barrage de Sivens: violences policières	4
Mille vaches: le capitalisme de mal en pis	4
L'écotaxe rapporte encore... à Ecomouv	4
Seuils sociaux: le patronat à l'offensive	5
Aides au patronat: Valls des milliards	5
Vol de première classe pour Air France	5
Sécurité sociale: économies aux dépens des assurés	5
Taxe sur les transactions financières: les banquiers font la loi	6
Hollande: mes contrats au Canada	6
Fraude fiscale: Sapin, fiscaliste optimisé	6
Lepaon et son appartement: à l'image de sa politique	7
Calais: un centre d'accueil qui n'a rien d'humanitaire	7
Hayange: le FN au pouvoir, c'est instructif	7
Téléphones mobiles: faits de sueur et de sang	7
Violence contre les femmes	16
Expulsions avant la trêve hivernale	16
Apprentissage: aubaine pour les patrons	16

DANS LE MONDE	
Burkina Faso: la chute d'un dictateur	8
Afrique: spoliation des paysans par le groupe Bolloré	8
Israël-Palestine: affrontements à Jérusalem	9
La Suède reconnaît l'État des Palestiniens	9
Iran: dictature sur les femmes	9
Les migrants abandonnés à la mer	9
États-Unis: défaite électorale d'Obama	10
Plus de 8400 voix à deux ouvriers révolutionnaires	10
Une loi pour faire taire Mumia Abu-Jamal	10
Réchauffement climatique: nouvel avertissement	10
ENTREPRISES	
SNCM Marseille: cauchemar en mer	11
GT Logistic Aluminium Dunkerque: une semaine de grève	11
Verreries de Marnières: chantage patronal	11
EPR Flamanville: Bouygues et EDF trafiquant de main-d'oeuvre	11

Chantiers naval STX Saint-Nazaire: accident mortel	12
TER Beauvais-Paris: SNCF contre les cheminots et les usagers	14
Postiers d'Aubigny (Cher) en lutte	14
Inquiétudes du personnel à Hôpital la Croix-Rousse Lyon	14
Biscuits Lu Château-Thierry: actionnaires parasites	15
Hôtel Royal-Monceau: ils doivent lâcher le morceau	15
AUTOMOBILE	
Renault Truck Vénissieux - Saint-Priest: on n'est pas à la disposition du patron	12
Renault Flins: à la tête de l'art	12
Groupe PSA: l'hémorragie d'emplois	13
PSA: chômage pour cause d'optimisation fiscale	13
PSA Poissy: la direction accélère les suppressions d'emploi	13
IL Y A 100 ANS	
14-19 la mémoire nous joue des tours: la guerre de 14 vue par la Compagnie Jolie Môme	16

Lutte Ouvrière dans les kiosques

Notre journal est de nouveau disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte Ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte Ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Un outil est d'ailleurs disponible pour cela sur le site Internet de Lutte Ouvrière.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte Ouvrière*.

« Choc de simplification » : ...de l'exploitation

Le 30 octobre, le gouvernement a fait le bilan des mesures déjà appliquées ou à venir pour « simplifier » les démarches administratives des entreprises et des particuliers.

Il se vante d'avoir déjà réalisé 2,4 milliards d'euros d'économies et en attend 11 milliards d'ici 2016, dont 60 % au moins devraient profiter au patronat. Car l'essentiel, c'est : « Pour les entreprises, moins de contraintes pour plus de compétitivité. »

Les « contraintes » ainsi supprimées peuvent relever de simples démarches, comme une déclaration fiscale simplifiée, mais on y trouve aussi l'allègement de normes dans le secteur de la construction par exemple, des mesures très recherchées par les promoteurs pressés de se débarrasser de tout ce qui peut ralentir la conclusion de leurs affaires.

Mais le plus grave dans cette simplification, c'est l'attaque contre ce qui dans le Code du travail protège encore un peu les salariés, même si bien des patrons ne se gênent pas pour passer outre. « Le droit du travail, précise le dossier ministériel, prévoit des obligations destinées à garantir la protection et la sécurité des salariés, qui peuvent se révéler très difficiles à

remplir pour les entreprises. » Comme elles sont rarement respectées, autant les aménager, voire les supprimer, et c'est l'objectif pour l'année à venir !

Ainsi, pour « faciliter l'embauche et la formation », le gouvernement a décidé que les conditions de l'apprentissage seraient assouplies. « Quand on est jeune, monter sur une échelle, ce n'est pas un problème », a déclaré Hollande, sur le ton du gros bon sens. La réglementation sur les travaux dangereux et en hauteur ne sera donc plus soumise à autorisation mais à une déclaration, suivie d'un contrôle a posteriori.

De même, la visite médicale d'embauche peut, toujours selon Hollande, « relever de la formalité impossible » en raison du manque de médecins du travail et des contrats courts qui font disparaître le salarié des effectifs aussi vite qu'il a été embauché. À cela un remède : « Mieux vaut limiter et cibler » les secteurs où la visite restera obligatoire. Et de toute façon, cela coûte cher : les patrons s'en plaignent,

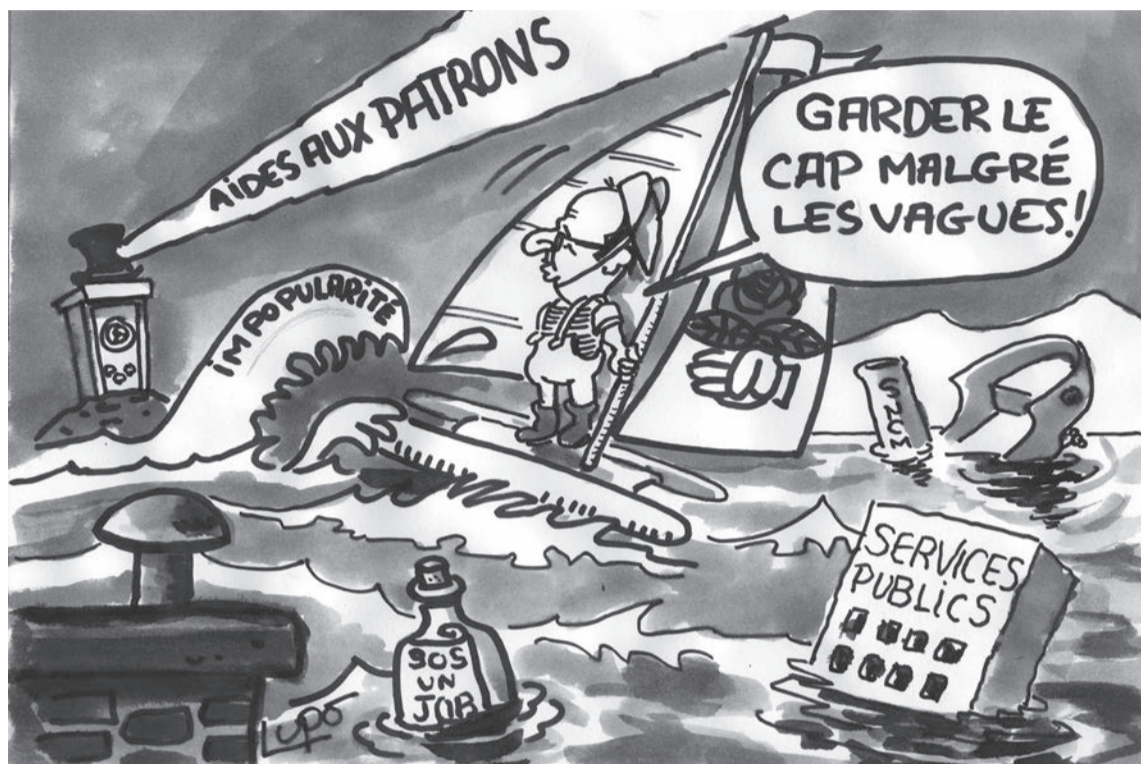
alors qu'il serait tellement simple de renvoyer le salarié à son médecin traitant et au remboursement par la Sécurité sociale.

À un moment où, dans de nombreuses entreprises, on voit

se multiplier les accidents et les pathologies en raison de l'intensification du travail, où le scandale de l'amiante vient rappeler à quel point il est difficile de faire reconnaître la responsabilité du

patronat et de l'État dans les maladies professionnelles, cette simplification légalisant les attaques à la santé des travailleurs est criminelle.

Sylvie Maréchal



Licencier sans motif : le rêve patronal

Jamais en mal d'une nouvelle provocation, jeudi 30 octobre, le président du Medef, Gattaz, a proposé tout simplement d'abandonner toute justification aux licenciements. À l'en croire, ce serait la peur de se retrouver devant les Prud'hommes qui freinerait l'envie des patrons d'embaucher !

Et de résumer sa pensée en affirmant qu'en plus du contrat unique, « il faut sortir de la convention 158 de l'Organisation internationale du travail, qui fait peser une lourde contrainte en matière de motifs de licenciement ».

Cette convention fait seulement obligation aux employeurs de

justifier les licenciements par un « motif valable ». Les patrons en général ne se font pas faute d'en inventer. Mais, pour Gattaz, même cela est une entrave au droit patronal de disposer à loisir du sort des salariés.

Pouvoir les exploiter sans rien leur devoir, voilà son rêve.

G. B.

AGENDA

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

Rouen

Samedi 8 novembre
à partir de 17 heures
Palais des congrès de Oissel

Fourmies

Samedi 8 novembre
à partir de 17 heures
Espace Mandela

Dijon

Dimanche 9 novembre
à partir de 11 heures
Espace municipal
Jean-Bouhey à Longvic

Bordeaux

Samedi 15 novembre
à partir de 11 h 30
Salle Son-Tay,
quartier Belcier

Limoges

Samedi 15 novembre
à partir de 15 h 30
Salle Pierre-Louis à Feytiat

Compiègne

Samedi 15 novembre
à partir de 18 heures
Salle des fêtes
de Margny-lès-Compiègne,
rue de la République

Le Mans

Samedi 15 novembre
à partir de 17 heures
Salle Pierre-Guédou,
rue du Pont

Mantes-la-Jolie

Samedi 15 novembre
à partir de 19 heures
L'Île-l'Aumône

Reims

Dimanche 16 novembre
à partir de 11 heures
Salle Rossini

Cercle Léon Trotsky

Moyen-Orient :

la barbarie

des djihadistes

et celle de l'impérialisme

Vendredi 14 novembre

à 20 h 30

Salle de la Mutualité

24, rue Saint-Victor - Paris 5^e

Métro : Maubert-Mutualité

Participation aux frais : 3 euros

Barrage de Sivens : violences policières et violence sociale

Après la mort de Rémi Fraisse, le jeune écologiste tué le 26 octobre lors d'une manifestation contre le barrage de Sivens, le président du conseil général du Tarn, Thierry Carcenac, a déclaré avec une choquante désinvolture : « Mourir pour des idées, c'est une chose, mais c'est quand même relativement stupide et bête. »

Devant le tollé ainsi déclenché, il a reconnu avoir utilisé une « expression malheureuse », mais cela en dit long sur la suffisance de ce cacique du PS, à la tête du conseil général du Tarn depuis 1991, député jusqu'en 2012 et par ailleurs sénateur. Il n'y a pas à s'étonner si, lors des manifestations à Albi, « Carcenac démission » et « Carcenac assassin » ont été les slogans les plus repris.

Les dirigeants locaux du Parti socialiste sont très impliqués dans ce projet de barrage, qui a été jugé surdimensionné par des experts. Ces derniers ont souligné son « coût d'investissement élevé », et regretté

que le choix d'un barrage ait été privilégié « sans réelle analyse des solutions alternatives possibles ». Concernant son prix, la moitié des 8,4 millions d'euros d'investissements auraient été à la charge de l'agence de l'eau Adour-Garonne, majoritairement dirigée par des élus du Parti socialiste et également par des représentants de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA). L'agence n'aurait évidemment pas manqué d'en faire supporter le coût aux consommateurs.

Pendant des mois, l'opposition au projet de barrage est restée limitée. Les opposants ont été ignorés,

en butte parfois à des violences policières. Lorsque la mort de Rémi Fraisse a fortement relancé l'opposition au barrage-réservoir, et devant l'émotion suscitée, Manuel Valls s'est défaussé du problème sur les élus du conseil général du Tarn, en demandant à ses dirigeants de « tirer les conséquences des préconisations des rapports ». « C'est aux élus de prendre ces décisions », a-t-il dit. Les élus en question se sont empressés de repasser la patate chaude à Ségolène Royal, qui semble se spécialiser dans le rôle de fossoyeur des projets à problèmes, qu'au final elle peut décider de mettre au rebut.

Les différents courants écologistes ont, quant à eux, fait un cheval de bataille de cette « zone à défendre », comme ils appellent l'emplacement du barrage. Ils ont été rejoints par ceux qui les courtisent depuis qu'ils ont quitté le

gouvernement. Quelques politiciens, ex-ministres, ex-sénateurs ou députés en exercice, se sont ainsi montrés opposés au gouvernement. Ils pouvaient le faire d'autant plus aisément que leur opposition se manifestait sur un sujet qui ne gêne en rien le grand patronat dans ce qui lui est essentiel : son offensive à l'encontre du monde du travail.

La violence sociale faite de licenciements, de fermetures d'entreprises, d'augmentation des cadences, de révision du Code du travail, d'aggravation des conditions de salaire, de précarité et de chômage, cette guerre de classe au nom du profit et de la compétitivité, qui condamne des centaines de milliers de familles au dénuement, n'est nullement mise en cause par les mouvements qui réclament, ici l'abandon d'un aéroport, là celui d'un barrage. Et, contre la violence sociale, les frondeurs

et autres opposants de pacotille, qui se greffent un temps sur de tels mouvements, n'ont rien à dire, quand ils ne l'ont pas eux-mêmes approuvée. Il est vrai que ceux parmi les manifestants qui cherchent l'affrontement systématique avec la police, en pensant que c'est une marque de radicalisme, n'ont pas grand-chose à dire non plus de cette violence sociale.

Il faut être solidaire de ceux qui protestent contre les violences policières, de ceux qui considèrent que la population a son mot à dire sur les marchés publics passés en son nom. Mais, s'il peut y avoir des « zones à défendre », il y a surtout une « classe à défendre » : la population laborieuse, qui est attaquée depuis des années dans ses conditions de vie et de travail du fait de la rapacité d'une poignée de capitalistes servis par le gouvernement.

Georges Lattier

Les « Mille vaches » : le capitalisme, de mal en pis

Les neuf manifestants, accusés d'avoir démonté des installations de la ferme des Mille vaches, dans la Somme, ont fait appel de leur condamnation. Soutenus par la Confédération paysanne et des associations écologistes, ils veulent défendre « leurs emplois, leur environnement, leurs territoires » et protestent contre ce qu'ils appellent « l'agriculture industrielle » symbolisée par ce projet.

Alors que les exploitations laitières françaises comptent en général quelques dizaines de vaches, les techniques actuelles rendent possibles des installations regroupant mille laitières, voire plus. Les animaux sont à cet effet sélectionnés, élevés en batterie et ne sortent évidemment jamais de leur étable. Toutes les opérations, nourriture, lavage, traite, soins, sont contrôlées par ordinateur et mécanisées au maximum. Les déjections sont utilisées pour produire de l'énergie. Le personnel est réduit au minimum. Pour pouvoir vivre dans ces conditions, pour éviter les maladies et leur transmission, pour maximiser leur production laitière en quantité et en composition, les vaches sont forcément traitées chimiquement, comme des cyclistes de compétition.

C'est ce que les opposants au projet appellent l'agriculture industrielle. Mais c'est ce qu'on fait déjà subir aux poissons des

fermes marines, aux poulets en batterie, aux porcs, entre autres. Et, à part l'immobilité forcée, c'est déjà le sort des vaches des exploitations existantes.

L'agriculture industrielle n'est pas, celle d'un futur qu'apporteraient des capitalistes sans âme, comme celui qui finance la ferme des Mille vaches. C'est déjà l'agriculture qui existe aujourd'hui.

Celle-ci menace les petits exploitants, qui n'ont aucune raison de se laisser faire. Elle maltraite les animaux et dégrade sols et végétation. Malgré des capacités de production énormes, elle s'avère incapable de nourrir correctement l'humanité. Mais, en revanche, elle produit des profits pour les capitalistes qui y investissent.

C'est d'abord de ce système capitaliste qu'il faut se débarrasser, si on veut ensuite pouvoir faire des choix rationnels pour les hommes, les animaux, la nature et l'environnement.

Paul Galois



La salle de traite de la ferme dite des Mille vaches, près d'Abbeville.

L'écotaxe rapporte encore... à Ecomouv

Le gouvernement vient de rompre le contrat qui le liait à Ecomouv, la société privée qui aurait dû percevoir l'écotaxe et en transmettre ensuite une partie à l'État, le reste se transformant en profits pour elle. Oui, mais l'État paiera quand même à Ecomouv un milliard d'euros environ, du fait de pénalités prévues en cas de résiliation

du contrat, ainsi que des loyers pour l'année 2014.

C'est que dans le monde des affaires, où les patrons se plaignent de prendre des risques, il est normal de prendre des assurances pour se garantir. Mais il faut constater qu'il s'est trouvé une majorité pour signer sans sourciller une telle clause léonine.

Rappelons que le point de départ de cette affaire

se situe en 2008, sous Sarkozy, lorsque l'écotaxe aujourd'hui abandonnée fut votée par les députés de droite et la quasi-totalité des députés de gauche. Les représentants des investisseurs savent être vigilants quand il s'agit de garantir leurs intérêts, les députés eux le sont bien moins. À moins qu'il s'agisse tout simplement de complicité.

Stéphane Fort

« Seuils sociaux » : le patronat à l'offensive

Jeudi 30 octobre, les organisations syndicales et patronales s'étaient réunies sous l'égide du gouvernement pour discuter de la « modernisation du dialogue social ».

Le sujet était l'exigence des organisations patronales d'obtenir la suppression des « seuils sociaux », qui imposent certaines obligations aux patrons d'entreprises à partir de 10, 20, ou 50 salariés, notamment concernant la représentation des travailleurs. Le gouvernement reprend à son compte les arguments du patronat. Quand celui-ci prétend que les seuils sociaux sont autant de « freins à l'embauche » pour des patrons « inquiets », le ministre du Travail, Rebsamen, lui fait écho en parlant de « lever les verrous à l'embauche ».

Le Medef, la CGPME et l'UPA demandent la suppression des délégués du personnel dans les entreprises de plus de 10

salariés. Pour les entreprises de plus de 50 salariés, ce serait la suppression du comité d'entreprise (CE) et du comité hygiène et sécurité - conditions de travail (CHS-CT) et donc de tous les délégués élus à ces instances. Mais il faut quand même assurer une apparence de dialogue social et même le moderniser. Alors le patronat propose de créer un « conseil d'entreprise » qui aurait toute latitude pour fixer les thèmes et les modalités des négociations, notamment salariales, à l'échelle de l'entreprise, de façon à pouvoir être en retrait sur ce que la loi impose à l'échelle du pays.

Devant les protestations des organisations syndicales à la réunion

du 30 octobre, le patronat s'est dit prêt à revoir sa copie pour présenter un texte plus acceptable. Et même Rebsamen s'était dit « un peu désespéré » des propositions patronales, qualifiées de « grande maladresse ».

Si, avec le soutien du gouvernement qui veut obtenir un accord à la mi-décembre, le patronat parvient à ses fins en obtenant la signature de quelques syndicats, ce sera un pas de plus dans son offensive. Sur le sujet des seuils sociaux, comme sur la pénibilité et bien d'autres points, les patrons sont prêts à remettre en cause tout ce qui peut être favorable aux salariés et un moyen pour eux de se défendre. Il faut que, du côté des travailleurs, ils trouvent une réaction correspondante.

Cédric Duval

Aides au patronat : Valls des milliards

Le Premier ministre Manuel Valls réunissait mardi 4 novembre patronat et syndicats pour mettre en place un « comité de suivi des aides publiques aux entreprises » censé vérifier, comme l'a déclaré sans rire un dirigeant de la CFTC, que « l'argent donné aux entreprises produit réellement des effets positifs, notamment sur les créations d'emplois ».

Le gouvernement avait déjà mis en place, en 2013, un premier comité de suivi du crédit d'impôt compétitivité emploi, ce CICE qui devrait aboutir à 50 milliards d'aides au patronat d'ici 2017. Le commun des mortels ne s'en souvient pas, et pour cause, car il n'a servi à rien d'autre qu'à suivre l'augmentation exponentielle des aides au patronat. Le nouveau comité devra se pencher aussi sur le pacte de responsabilité, qui s'est entre-temps ajouté au CICE et prévoit 41 milliards d'euros de plus d'aides aux entreprises d'ici à 2017. Ce comité ne donnera les résultats de son enquête qu'en septembre 2015 et son rôle se résumera donc à tenter de justifier les milliards dépensés en aides au patronat.

Comme le montrent les déclarations des représentants du patronat à la veille de la réunion du 4 novembre, celui-ci ne s'engage à rien, même en paroles, tout en exigeant toujours plus d'aides. « Nous attendons de savoir quelle sera la

mission exacte de ce comité. (...) J'espère que son objectif n'est pas de nous imposer des contreparties, notamment en termes de création d'emplois », a déclaré Jean-François Roubaud, président de la CGPME. Et le Medef de renchérir : « Le pacte de responsabilité est nécessaire mais pas suffisant, et il ne suffira pas à relancer une véritable dynamique de création d'emplois. »

Chaque année les patrons reçoivent jusqu'à 100 milliards d'euros de cadeaux de la part des collectivités territoriales et de l'État, sous de multiples formes, des milliards qui n'ont jamais servi à créer aucun emploi, comme le montrent les PSA, Renault, Sanofi et bien d'autres, qui licencient, mais continuent à les empocher.

Le gouvernement le sait parfaitement. Son cinéma ne trompe en tout cas pas les millions de chômeurs à qui ces milliards n'ont pas fourni d'emploi.

Aline Rétesse

Vol de première classe pour Air France

Lundi 3 novembre, Bruno Le Roux, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, a remis au Premier ministre un rapport préconisant, entre autres, des suppressions de taxes dans l'aérien, en particulier une taxe de l'aviation civile sur les passagers en correspondance.

C'est la reprise exacte de la demande faite en juillet par les PDG d'Aéroports de Paris et d'Air France. Rien que pour ce dernier, cela représenterait dans les 100 millions d'économies. Et ce n'est qu'une des mesures envisagées pour « renforcer la compétitivité du groupe ».

Après avoir supprimé 8 000 postes en trois ans et repris l'offensive contre les pilotes dès leur grève terminée, Air France est assuré d'un soutien sonnant et réverbérant des élus socialistes au décollage de ses profits.

G.B.

Sécurité sociale : économies aux dépens des assurés

Le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2015 a été voté par les députés et doit maintenant passer devant les sénateurs. En l'état actuel, il prévoit 9,6 milliards d'euros d'économies. C'est presque la moitié de celles que le gouvernement s'est juré de réaliser sur les dépenses publiques.

Pour la branche famille, une batterie de mesures est mise en place afin d'économiser 700 millions d'euros sur les prestations : la majoration mensuelle d'allocation familiale n'intervient plus aux 14 ans des enfants, mais à leurs 16 ans, l'allocation de naissance est divisée par trois, les aides à la garde d'enfant sont abaissées, l'allocation mensuelle aux parents de jeunes enfants est reportée d'un mois, le montant des allocations familiales est divisé par deux pour les familles dont le revenu mensuel est supérieur à 6 000 euros.

Pour la branche maladie, plus de 3 milliards d'économies sont attendus. Le tiers devrait provenir des remboursements de médicaments via la promotion des génériques, la maîtrise (comprendre : limitation) des prescriptions et la régulation du prix des nouveaux médicaments. Ce dernier point serait la moindre des choses, quand on sait les prix exorbitants des nouveaux médicaments, notamment du Sovaldi, traitement de l'hépatite C, à 56 000 euros pour un traitement de trois mois !

Ordre est aussi donné de rendre les hôpitaux plus « efficaces », de « ne pas dépenser plus mais faire mieux », c'est-à-dire de continuer à diminuer le nombre de lits, le personnel et les dépenses. Et voilà que la chirurgie ambulatoire devient la panacée et que les États-Unis, où 80 % des actes de chirurgie seraient réalisés en ambulatoire contre 40 % ici, deviennent le modèle sanitaire. Un amendement a même été voté pour expérimenter des « hôtels hospitaliers » car, si l'ambulatoire est moins cher et libère des lits, une surveillance médicale de proximité peut cependant rester nécessaire pendant plusieurs jours. Il est alors préférable que l'assurance-maladie rembourse 60 euros par nuit d'hôtel, au lieu de 150 euros par journée

d'hospitalisation ! Rien ne précise qui viendra mesurer la tension ou prendre la température.

Un autre amendement a été voté par les députés, prévoyant d'assujettir aux cotisations sociales les dividendes versés par les sociétés anonymes, comme elles le sont pour les SARL. Mais, dès le lendemain du vote, le ministre des Finances annonçait que le gouvernement allait demander au Parlement de retirer cette disposition. En effet, entre-temps, les représentants des patrons, et notamment Pierre Gattaz, en avaient appelé à « stopper cette folie taxatrice de nos dirigeants ». Les patrons l'ont bien compris : les économies sur les dépenses publiques sont faites pour eux et non contre eux.

Sophie Gargan



LEUR SOCIÉTÉ

Taxe sur les transactions financières : les banquiers font la loi

Les ministres des Finances de onze pays européens doivent se réunir à Bruxelles le 7 novembre, pour débattre du projet de taxe sur les transactions financières. Michel Sapin, au nom du gouvernement français, a annoncé la couleur.

Quand l'idée de cette taxe fut lancée, en septembre 2011, par Merkel et Sarkozy, elle était censée s'appliquer à toutes les transactions financières et viser plus particulièrement les produits dérivés, considérés comme les supports spéculatifs à la fois les plus dangereux et les plus répandus. On en est loin.

Dans un point de vue publié par le journal *Les Échos* du 3 novembre, Michel Sapin, le ministre des Finances s'est déclaré décidé à limiter la taxe aux transactions sur les actions cotées et en ce qui

concerne les produits dérivés, à ne l'appliquer qu'aux seuls CDS –contrats d'assurance contre le défaut de paiement.

Comme l'a rappelé le ministre, la taxe sur les actions s'applique déjà dans un certain nombre de pays – dont la France, à qui elle rapporte plus de 800 millions d'euros par an. Sur ce plan, elle ne changera donc rien. Quand aux CDS, ils représentent à peine 3% des volumes investis sur les produits dérivés (plus de 700 000 milliards d'euros). Ceux-ci seront donc pour l'essentiel épargnés.

Après les déclarations de Sapin, plusieurs ONG ont accusé le gouvernement français de « vouloir vider la taxe de sa substance, pour protéger son secteur bancaire ». C'est bien vu.

En effet, les grandes banques françaises sont particulièrement actives sur les marchés des produits dérivés, où elles réalisent une part importante de leurs profits. BNP Paribas, avec un volume de plus de 48 000 milliards de produits dérivés dans ses comptes, occupe même dans le monde la deuxième place sur ce marché. Les banquiers pourront donc continuer à sévir, avec la bénédiction du gouvernement... jusqu'à la prochaine crise.

Jean-Jacques Lamy

Fraude fiscale : Sapin, fiscaliste optimisé

On a appris lundi 3 novembre que la filiale suisse de la banque britannique HSBC allait être mise en examen pour démarchage bancaire et financier illicite et blanchiment de fraude fiscale. Cette banque avait en effet contacté des milliers de gros contribuables français en 2006 et 2007, pour leur proposer de soustraire leurs avoirs au fisc. Il y en aurait en tout pour cinq milliards de dollars, ayant voyagé d'îles défiscalisées en paradis bancaires jusqu'aux coffres suisses, sans passer par la case impôts.

Voilà qui vient à point nommé renforcer les déclarations de guerre à la fraude fiscale du ministre des Finances Sapin. Interviewé à France Inter dimanche 2 novembre, ce dernier faisait en effet une subtile différence entre la fraude fiscale, que ses services combattent au point d'espérer récupérer

900 millions d'euros en 2015, et l'optimisation fiscale, pratiquée par tous les financiers consciencieux, opération parfaitement légale.

La fraude fiscale, c'est donc ce que pratique HSBC. L'optimisation fiscale, c'est ce que Paribas, la Société générale et le Crédit agricole proposeraient, en respectant scrupuleusement la loi, aux clients fortunés et aux grandes entreprises. Et si ces banques françaises détiennent des dizaines de filiales dans les paradis fiscaux, c'est sans doute simplement parce qu'elles y sponsorisent des compétitions de beach volley.

Et tout cela n'est encore rien à côté de la vaste machine de transfert de fonds, des poches des travailleurs vers les coffres des patrons, qu'est l'État en général et le ministère des Finances en particulier.

Paul Galois

Hollande : ses contrats au Canada

Si Hollande est le chef de file d'un voyage organisé au Canada regroupant ministres et patrons, ce n'est pas seulement pour y cultiver les liens traditionnels.

C'est que la province de l'Alberta possède la troisième réserve mondiale de pétrole. Les patrons français sont conviés à participer à la fête et à tirer profit des nombreuses et substantielles retombées de son exploitation. Du coup, pour avoir plus de visibilité et de meilleures chances de remporter ces marchés,

Hollande traîne à sa suite une ribambelle de grands patrons. Ils savent probablement qu'il y a trente ans la visite de Mitterrand au Canada avait facilité l'implantation d'Areva, qui depuis y exploite un des plus gros gisements d'uranium de la planète.

Pour ne pas fâcher ses partenaires canadiens, Hollande évitera aussi de relever les dommages causés à l'environnement par l'exploitation de ces champs pétrolifères.

Stéphane Fort



Fuite de pétrole près de Peace River, dans le nord de l'Alberta.

Élève Montebourg : peut mieux faire !

Arnaud Montebourg s'est montré dans tous les médias faisant sa rentrée dans une école de management privée, l'Insead. Il dit vouloir apprendre à être un grand dirigeant et à avoir confiance en soi. Pour cela, quatre semaines de cours lui coûtent 34 500 euros, mais il assure avoir trouvé des entreprises privées pour le sponsoriser et payer une grande partie de ces frais scolaires.

Après avoir servi les intérêts des patrons au gouvernement pendant deux ans, Montebourg se met à

l'école de la bourgeoisie. C'est ridicule, mais pas surprenant.

Un Vert kaki

Dans le journal *Les Échos*, le député écologiste François de Rugy félicite le ministre Le Drian d'avoir maintenu le budget militaire à 31,4 milliards d'euros. Cependant, il se désolé que l'État n'ait pas davantage d'argent à consacrer aux interventions françaises au Mali, en Centrafrique ou au Moyen-Orient, opinion qu'il partage avec un général cosignataire de sa tribune. Tous deux proposent de réduire le budget du nucléaire militaire

Fil rouge

pour tripler celui des opérations dites extérieures.

Ce député voudrait donc économiser sur un joujou qui n'est pas d'usage immédiat pour pouvoir bombarder à gogo les populations. Ça, c'est de l'écologie !

Les inégalités se creusent

Le récent rapport de l'ONG britannique Oxfam souligne l'augmentation des inégalités partout sur la planète, constatant que la crise qui frappe l'économie mondiale depuis 2008 a eu comme effet de doubler le nombre de milliardaires, tout en plongeant

des centaines de millions de gens dans la misère.

En France, les seules familles Bettencourt et Arnault possèdent à présent autant de richesses que les 20 millions d'habitants les plus pauvres. Et, dans le monde, les possessions de 85 milliardaires équivalent à celles de 3,5 milliards de personnes.

On a déjà vu des révolutions pour beaucoup moins que ça.

Le Versailles du luxe

Lundi 3 novembre, le château de Versailles était fermé au public et réservé aux invités du comité Colbert, représentant

les entreprises du secteur du luxe. Celui-ci fêtait son 60^e anniversaire et le champagne coulait à flot. Autour des tables se pressaient les invités des plus grandes maisons françaises du luxe, au total 78 entreprises pesant 39,6 milliards d'euros et faisant 86% de leur chiffre d'affaires à l'étranger. Tout ce beau monde se félicite des résultats du secteur du luxe. Même si, selon un des invités, « on ne retrouve pas les niveaux incroyables des années 2010, 2011 ou 2012 », qu'on se rassure : « 2014 sera une bonne année ». C'est la crise, mais à Versailles, c'est champagne !

LEUR SOCIÉTÉ

Lepaon et son appartement : à l'image de la politique de la CGT

Le Canard enchaîné a révélé le montant du devis de rénovation de l'appartement de fonction de Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT : 130 000 euros pour un logement de 120 m², situé près du bois de Vincennes.

Plus encore que le montant du devis, que Lepaon a d'ailleurs rectifié par la suite, et qui ne serait que de 105 000 euros pour 80 m² ce sont les justifications données par le trésorier de la CGT qui peuvent légitimement indigner nombre de militants : « On n'a pas osé le loger à Aubervilliers ou à Clichy », a-t-il dit. De plus, habitant dans le Calvados, à la campagne, Lepaon aurait été, selon le même trésorier,

trop dépaycé dans de telles banlieues.

Le secrétaire général de la CGT ne saurait donc pas habiter dans les villes où logent des millions de salariés ? Il est évidemment choquant qu'un dirigeant se prétendant le défenseur des salariés puisse avoir les exigences de n'importe quel cadre supérieur. Cela choque, cela révolte, et c'est tant mieux.

Certes, Lepaon a déclaré après coup qu'il s'agissait

d'une faute et que des mesures avaient été prises pour qu'une telle situation ne puisse se reproduire. Mais les militants de la CGT se seraient bien passés de cette affaire, à l'heure où les attaques pleuvent sur les salariés et où leurs tâches et leurs responsabilités sont rendues plus difficiles.

Les journalistes et tous ceux qui se gaussent hypocritement ont, eux, un train de vie équivalent, voire

bien supérieur à celui de Lepaon. Pire, ils sont à plat ventre devant la bourgeoisie dont ils ne contestent ni la fortune ni les extravagances somptuaires. De son côté, Valls s'est permis de faire la leçon à Lepaon en disant que « l'exemplarité à tous les niveaux est nécessaire » alors qu'il louangeait quelques jours plus tôt Margerie, le PDG de Total, qui n'avait jamais brillé par son exemplarité, ni dans ses fréquentations ni dans sa manière de faire des profits.

L'amertume des militants se comprend. Mais

ils n'ont aucune raison de se sentir atteints. Cette affaire ne concerne que la direction de leur syndicat, depuis longtemps bien loin non seulement du sort des travailleurs, mais de la défense des intérêts de leur camp. Le pire dans ce que représente Lepaon est la politique qu'il conduit à la tête de la CGT et qui se réduit à accompagner les choix du gouvernement socialiste. Un alignement qui s'apparente à de la complicité certaine.

Aline Urbain

Calais : un centre d'accueil qui n'a rien d'humanitaire

Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, s'est rendu lundi 3 novembre à Calais où il a signé, avec la maire UMP de la ville Natacha Bouchart, la convention pour la mise en place d'un centre d'accueil de jour des migrants devant ouvrir ses portes au plus tard début janvier.

Mais comme l'ont déclaré plusieurs associations dont Emmaüs France dans un communiqué, ce centre, « présenté comme humanitaire », a surtout pour objectif « d'éloigner migrantes et migrants du centre de la ville et de les assigner à l'invisibilité. Un ghetto en quelque sorte ».

Confrontées à l'augmentation du nombre de migrants tentant de gagner l'Angleterre, les autorités voudraient éviter qu'on continue à voir plus de 2 000 personnes, dont des femmes et des enfants, errer dans les rues de la ville ou dans ses alentours.

Mais au lieu de répondre à la démagogie outrancière et stupide de Le Pen venue se pavaner à Calais quelques jours auparavant, le ministre de l'Intérieur a fait de la surenchère, déclarant dans un communiqué que « tous les moyens sont engagés contre l'immigration clandestine », et

ajoutant triomphant que « les éloignements de migrants en situation irrégulière (...) ont augmenté de 30 % cette année après 30 % de hausse en 2013 ».

Encore un ministre de l'Intérieur « socialiste » qui cherche à battre les records du nombre d'expulsions...

Marc Rémy

Hayange : le FN au pouvoir, c'est instructif

Le maire FN de Hayange, en Moselle, continue à montrer comment le parti de Marine Le Pen, qui se prétend le « premier parti des travailleurs », peut être le premier à les attaquer.

Si les querelles intestines au FN local remplissent les pages de la presse locale, le maire s'en

prend directement à tout le personnel municipal. Il explique dans une interview au site d'informations régionales LOR'Actu, comme un patron, qu'il a « 70 salariés de trop sur les bras ». Rien de moins ! Cet ancien employé municipal a visiblement tout oublié de son passé de syndicaliste.

Devenu petit notable local, il gère la mairie comme un patron autoritaire. Même l'UNSA est en conflit ouvert avec le maire et a déposé une plainte en justice pour entrave à l'action syndicale.

Quant à elle, la CGT dénonce la volonté du maire de faire des économies en

réduisant la masse salariale, ce qui n'est certes pas propre à Hayange, mais avec des méthodes plus brutales qui ont entraîné un certain nombre de départs d'employés municipaux.

À ceux qui pensent en votant Front national qu'« on ne les a pas

encore essayés », le maire d'Hayange montre, s'il en était besoin, ce que peut donner un tel essai... Le FN est un parti bourgeois, antiouvrier, antisindical, pire encore que les autres, sans oublier le poison xénophobe qu'il distille.

Etienne Hourdin

Des téléphones mobiles : faits de sueur et de sang

Les profits des géants de la téléphonie mobile, Nokia, Alcatel, Samsung, Apple sont bâtis sur le sang des travailleurs. C'est ce que montraient les reportages de l'émission « Cash Investigation » de France 2, mardi 4 novembre, à travers les conditions de production de trois éléments des portables.

Dans une usine du centre de la Chine où sont fabriqués des écrans de smartphone, la moitié des effectifs est constituée d'enfants dont les plus jeunes ont 12 ans. Ils sont soumis à des journées et à des nuits de dix heures de travail, pour des salaires dérisoires. Les patrons de l'usine ont recours à cette main-d'œuvre parce qu'elle est moins coûteuse, mais aussi plus docile que

les hommes et les femmes employés auparavant.

Pour fabriquer les condensateurs des téléphones, le tantale est extrait des mines du Kivu en République démocratique du Congo (RDC). Dans une de ces mines, ou plutôt de ces trous, à Rubaya, 3 000 personnes travaillent jour et nuit. Au fond des puits la chaleur est étouffante, 43 degrés, et on y manque d'oxygène. Les mineurs

meurent en nombre sous les éboulements. L'un d'entre eux, rescapé, expliquait que dans ce cas le tunnel contourne seulement le lieu où a eu lieu l'éboulement. « La mine est leur tombeau » disait-il.

Les aimants des vibreurs ou les micro-caméras sont faits de néodyme, l'élément chimique le plus magnétique. Dans la principale mine du monde pour ce minerai, à Baotou en Chine, un lac d'acide s'est formé. La radioactivité est insupportable et les composés dangereux comme l'arsenic sont partout présents. Les cancers se sont multipliés et la ville voisine a été rayée de la carte.

Tout cela arrive chez les grands fabricants à travers le filtre d'une multitude de sociétés-écrans, ce qui leur permet de s'en laver les mains. Cette exploitation

meurtrière n'est en rien réservée à la téléphonie mobile mais dans la nature même d'un système assoiffé de profits.

Daniel Mescla



Extraction de coltan au Congo.

États-Unis : défaite électorale pour le parti d'Obama

Les élections du 4 novembre, dites de mi-mandat, se sont soldées par une lourde défaite pour le Parti démocrate, celui du président Obama. Ces élections ne concernaient pas directement le président des États-Unis, mais il est frappant que même les candidats de son parti aient cherché dans la campagne à se démarquer de lui et surtout de son impopularité.

Ces élections concernaient des postes de sénateurs, de représentants, tant au niveau fédéral qu'au niveau de la plupart des États, ainsi que nombre d'autres postes électifs de moindre importance.

Potentiellement 180 millions d'électeurs américains étaient appelés aux urnes. Mais ils ont été bien moins à se déplacer, bien qu'ils aient été inondés d'un million et demi de spots de publicité politique télévisée. Avec un coût global de 4 milliards de dollars, ce sont d'ailleurs les élections de mi-mandat les plus chères de l'histoire du pays.

Depuis 2010, non seulement les individus mais aussi les entreprises peuvent financer sans aucune limite la campagne des candidats. Évidemment les membres de la bourgeoisie qui les financent attendent en retour que les élus qu'ils auront propulsés au pouvoir mènent une politique en leur faveur. Tant avec les démocrates d'Obama qu'avec ses adversaires républicains, ils ne sont jamais déçus.

Dans ce système politique organisé depuis plus d'un siècle pour amener tout au plus une alternance bien huilée entre

deux partis bourgeois, un recul des démocrates entraîne une progression presque équivalente des républicains.

C'est ce que l'on a constaté le 4 novembre sans que cela change grand-chose pour les classes populaires. Ce ne sont pas les politiciens mais les patrons qui maintiennent une part importante des travailleurs au chômage, officiellement

plus de 9 millions, et imposent des salaires de misère, en dessous de 6 euros de l'heure dans certaines professions. Les Démocrates et les Républicains se contentent de partager les responsabilités politiques pour que cette exploitation continue à rapporter gros aux actionnaires qui brassent des milliards.

Élu au moment où la crise économique frappait

de plein fouet les travailleurs, Obama n'a rien fait pour en atténuer les conséquences pour les classes populaires. On comprend qu'après six années de présidence, les espoirs et les illusions qu'avait entraînés l'élection à la Maison Blanche du premier président noir soient douchés au point que son parti subisse à présent une défaite.

Lucien Déroit

Plus de 8400 voix à deux ouvriers révolutionnaires

Des militants ouvriers soutenus par le groupe trotskyste américain *The Spark* se présentaient dans deux circonscriptions de Détroit et sa région, dans le Michigan, pour l'élection à la chambre des représentants. Sam Johnson, ouvrier retraité de Chrysler, et Gary Walkowicz, ouvrier chez Ford, ont fait campagne

sur la nécessité pour la classe ouvrière de refuser de payer la crise et de se doter d'un programme de défense de ses intérêts. « Une politique de la classe ouvrière pour un combat de la classe ouvrière », telle était leur étiquette dans cette campagne.

Sam Johnson a ainsi obtenu 3411 voix, soit 2,1% des suffrages exprimés

et Gary Walkowicz 5004 voix, soit 2,4%. Ces scores sont d'autant plus appréciables qu'aux USA, il n'y a ni profession de foi ni bulletin de vote envoyés aux électeurs. Seule la campagne militante permet de faire connaître sa candidature. Des résultats qui sont un gage pour l'avenir.

D.C.

Une loi pour faire taire Mumia Abu-Jamal

Aux États-Unis, à la mi-octobre, l'État de Pennsylvanie a voté, en procédure d'urgence, une loi donnant aux procureurs un pouvoir discrétionnaire qui a pour conséquence d'interdire aux prisonniers, mais aussi à ceux qui les soutiennent, de s'exprimer publiquement, notamment à propos de leur condamnation. Derrière le prétexte de la protection des victimes, il s'agit surtout de cacher à l'opinion publique ce qui se trame dans les prisons, dans un État où un des détenus s'appelle Mumia Abu-Jamal.

Cette loi liberticide a été adoptée par la Chambre des représentants et le Sénat de cet État. Un sénateur adverse de cette loi, Daylin Leach, l'a ainsi dénoncée: « C'est la plus extrême violation du Premier amendement

de la Constitution car cette loi empêche tout prisonnier de s'exprimer sur toute question par crainte d'une poursuite civile en représailles ».

Cette loi va en effet à l'encontre de la pratique habituelle des tribunaux

américains qui permettent aux prisonniers de s'exprimer contre les pouvoirs publics et l'administration pénitentiaire, permettant ainsi parfois de mettre fin à des erreurs judiciaires. La liberté de parole des prisonniers peut être un recours contre des condamnations injustifiées ou disproportionnées, a fortiori quand les enquêtes à charge sont bâclées, voire truquées. Mais les dirigeants de Pennsylvanie ne veulent plus entendre les déclarations publiques de Mumia Abu-Jamal.

Pour l'Union américaine des libertés civiles (ACLU),

une association qui défend les libertés publiques depuis 1920, cette loi est d'autant moins acceptable que « le législateur dispose déjà des moyens légaux pour restreindre la liberté d'expression » des prisonniers. En fait, explique l'ACLU, « le législateur veut disposer de tous les pouvoirs pour priver de parole quelqu'un qu'il n'aime pas ». Les soutiens américains de Mumia et les organisations de défense des droits humains et civiques se mobilisent pour en obtenir l'abrogation. Le Collectif français de soutien dont fait partie Lutte

Ouvrière va se joindre à cette protestation.

Mumia Abu-Jamal est en prison depuis 1982 suite au meurtre d'un policier, un crime qu'il n'a pas commis, comme l'ont montré de multiples preuves que la justice américaine a rejetées. La protestation internationale a cependant imposé que la peine de mort qui le menaçait soit commuée en prison à vie, mais en écartant toute possibilité de recours. Mais l'État américain n'aime pas remettre en cause un jugement, aussi injuste soit-il. A fortiori s'il s'agit d'un adversaire politique.

Jacques Fontenoy

Réchauffement climatique: nouvel avertissement

Dimanche 2 novembre, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC, a rendu public son rapport, le cinquième après ceux de 1990, 1995, 2001, 2007... Des rapports à chaque fois plus alarmants et plus sûrs aussi de la responsabilité de l'activité humaine.

Voilà des années que des scientifiques affirment que celle-ci est la cause principale du réchauffement observé depuis le milieu du XX^e siècle et, dans ce nouveau rapport, ils attestent que le taux de certitude de cette affirmation est désormais de 95%.

Si aucune mesure n'est prise pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, notamment de dioxyde de

carbone (CO2), le réchauffement pourrait atteindre 4 °C d'ici la fin du siècle, disent-ils. Les conséquences pourraient alors être dramatiques: fonte des glaciers, montée des eaux, submersion de territoires, déplacements de population, cyclones et inondations pour les uns, sécheresse pour les autres...

Le rapport du GIEC en appelle à « agir vite et de

manière décisive si nous voulons éviter des conséquences destructrices. » Il affirme que « nous avons les moyens de limiter le changement climatique en cours et de construire un meilleur futur. » Oui, sans contestation possible, l'humanité pourrait se construire un meilleur futur!

Le rapport en appelle aux « décideurs » pour leur demander de « prendre des décisions car le temps joue contre nous. » Il les exhorte à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 50% d'ici à 2050. Mais si cela s'adresse aux politiciens, qui sont les représentants des industriels

et des financiers, autant demander à des incendiaires d'éteindre le feu. Car ce sont eux les principaux responsables de la catastrophe. Leurs critères de choix sont leurs profits immédiats et absolument pas le futur de la planète.

Oui, celle-ci est en danger. Le moyen d'y remédier serait de réorganiser les productions industrielles et alimentaires en fonction des besoins des générations futures afin qu'elles puissent continuer

à y vivre. Ce n'est pas ce qu'on peut attendre du système capitaliste.

Sophie Gargan

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, DANGER.



SNCM – Marseille : cauchemar en mer

Les marins de la SNCM sont de nouveau confrontés à l'incertitude lancinante concernant leur avenir. En effet, lundi 3 novembre, la direction a annoncé en comité d'entreprise à Marseille qu'elle avait décidé de déposer le bilan de la compagnie maritime.

Elle se dit en cessation de paiement car son actionnaire, Transdev, a réclamé le remboursement anticipé des quelque 120 millions d'euros qu'en tant qu'actionnaire il avait avancés à la compagnie. En outre, la Commission européenne réclame 205 millions d'euros parce que la SNCM a bénéficié d'aides publiques.

Or Transdev (66% du capital de la SNCM) est détenu à égalité par Veolia et la Caisse des dépôts, c'est-à-dire l'État, qui participe de plus pour 25% au capital de la SNCM. Veolia pour sa part veut récupérer sa mise et utiliser ces sommes pour des placements plus lucratifs, quelles qu'en soient les conséquences.

Le projet consisterait à liquider la compagnie pour la faire renaître sous une autre forme, aux mains d'un repreneur éventuel, débarrassée des dettes et, supposent les syndicats, des obligations en matière de droit du travail. Ce projet prévoit la suppression de 800 à 1000 emplois sur les 2030 actuels, dont 1600 en CDI. Il atteindrait aussi les 1100 travailleurs de la sous-traitance.

Il est probable d'ailleurs que cette nouvelle entreprise s'arrange pour ne pas respecter la législation



française du travail concernant les marins, ainsi que le fait l'entreprise concurrente Corsica Ferries, dont les marins connaissent des conditions de travail bien plus dures et des salaires plus bas

Mais l'État accepte sans broncher les choix des capitalistes, alors qu'il est en position, ne serait-ce qu'en tant qu'actionnaire principal, d'empêcher ce naufrage.

Correspondant LO

Verreries de Masnières (Nord) : chantage patronal

Les Verreries de Masnières, une usine située près de Cambrai qui emploie 500 personnes, ont été placées en redressement judiciaire avec une période d'observation de six mois par le tribunal de commerce de Douai le 15 octobre, une nouvelle audience devant avoir lieu courant décembre.

Au début de l'année, cette usine a été rachetée par le groupe autrichien Stölzle à l'ancien patron du groupe italien Bormioli. La condition était la signature d'un accord de compétitivité devant imposer, entre autres, le gel des salaires pendant trois ans et une augmentation du temps de travail. Le nouveau patron prétendait garantir l'emploi pendant trois ans, promettant 30 millions d'euros d'investissement. En débrayant durant plusieurs semaines, les ouvriers ont montré qu'ils n'étaient pas dupes, même s'ils n'ont pas

réussi à faire reculer le patron.

La direction a justifié la mise en redressement judiciaire par la baisse de la demande, de la qualité des produits et de la productivité. Elle a proposé de rediscuter d'un second accord de compétitivité courant novembre, sans même avoir fait semblant de tenir les promesses du premier!

Le chantage s'exerce sur tous les travailleurs, mais plus encore sur les travailleurs précaires. Ainsi des ouvriers en CDD de six mois qui auraient déjà dû signer un CDI cet été n'ont vu leur

contrat renouvelé que de trois mois, jusqu'au 31 octobre, sous prétexte que la CGT de l'usine ne voulait pas rediscuter l'accord de compétitivité. Finalement, onze CDD ont été embauchés en CDI, ainsi qu'un intérimaire.

Le groupe Stölze n'est pas une petite entreprise, mais un groupe employant 2000 salariés, qui possède des usines de production dans cinq sites en Europe. Les Verreries de Masnières sont spécialisées dans la production de flacons pour la parfumerie de luxe, avec des clients comme LVMH, Yves Rocher ou L'Oréal, entreprises qui se portent très bien. Il n'y a aucune raison pour que les travailleurs fassent les frais de la soif de profit des actionnaires.

Correspondant LO

Aluminium Dunkerque : une semaine de grève chez GT Logistics

Neuf des quatorze ouvriers de GT Logistics – qui effectuent des travaux de manutention en sous-traitance sur le site d'Aluminium Dunkerque (AD) – ont fait grève durant une semaine. Ils en avaient plus qu'assez de travailler plus de sept jours sans repos hebdomadaire, plus de 11 heures par jour avec 13 heures de présence à l'usine, et d'être déplacés de chantier en chantier selon le bon vouloir des patrons.

GT Logistics – une entreprise qui est présente sur 125 sites en France et qui emploie 2 000 salariés – est responsable de ces conditions de travail et en profite. Mais les patrons d'AD, qui veulent réduire

les coûts de la sous-traitance de 25%, en profitent aussi, par l'intermédiaire des prix de chantier qu'ils imposent.

Pendant une semaine, les grévistes ont résisté aux pressions de leur direction, soutenue par celle d'AD qui a accepté que des cadres de GT Logistics remplacent des grévistes.

Ils ont repris le travail, jeudi 30 octobre, avec l'engagement des patrons d'améliorer les plannings et de revoir les horaires, avec la promesse de l'augmentation d'une prime en cas de travail sous cuve; en tout cas satisfaits d'avoir montré qu'il faut compter avec eux.

Correspondant LO

EPR de Flamanville: Bouygues et EDF trafiquants de main-d'œuvre

Les grandes entreprises des travaux publics sont coutumières de la sous-traitance en cascade et du travail dissimulé. Bouygues devait passer mardi 21 octobre devant le tribunal correctionnel de Cherbourg pour ses pratiques frauduleuses sur le chantier de l'EPR, le réacteur nucléaire de Flamanville. Accusé par la CGT. Il a réussi à faire reporter l'affaire.

Sur ce chantier, Bouygues a fait travailler 460 travailleurs polonais et roumains par le biais d'une société d'intérim basée à Chypre, Atlanco. Il ne s'est pas contenté des avantages qu'assure la législation sur les travailleurs détachés. Sous l'échafaudage de

structures mis en place par Bouygues, ses filiales et des sociétés comme Atlanco, se dissimule un nombre incalculable d'infractions au droit du travail. L'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI) les a listées: absence de bulletins de paie, non-respect du smic, paiement en espèces, absence de congés payés, obligation aux salariés de fournir eux-mêmes leurs vêtements de travail et leurs outils, non déclaration d'un quart des accidents du travail, non-paiement de la prime de précarité.

Si le procès n'aura sans doute pas lieu avant mars 2015, c'est qu'il n'a pas été possible de faire parvenir

la convocation à Atlanco, la société ayant des adresses dans tous les paradis fiscaux.

Le patron qui agit ainsi n'est pas un vulgaire petit margoulin. C'est un des premiers clients de l'État, l'ami des ministres, le propriétaire du premier groupe de télévision privé. Il le fait avec la complicité d'EDF qui, en tant que donneur d'ordres, couvre ces pratiques et en profite. Le gouvernement aussi est complice, qui ne va quand même pas embêter un personnage aussi puissant pour le compte duquel il gouverne.

Daniel Mescla



Chantiers STX – Saint-Nazaire : accident mortel

Jeudi 30 octobre, un travailleur est mort, renversé par un engin de manutention en plein cœur du chantier naval, à l'heure de la reprise du travail après la pause du midi, devant un grand nombre de salariés choqués.

La CGT a été le seul syndicat à juger utile d'appeler à un rassemblement dès le lendemain matin. L'immense majorité des travailleurs de production présents sur le site ont alors arrêté le travail et se sont retrouvés à plus d'un millier pour rendre hommage à leur camarade. Les travailleurs sous-traitants, qui sont en majorité sur l'aire de prémontage où a eu lieu l'accident, étaient aussi

présents massivement au débrayage.

Le travailleur décédé, un homme de 48 ans, faisait d'ailleurs lui aussi partie d'une de ces nombreuses entreprises sous-traitantes travaillant à demeure sur le site, Foselev, spécialisée dans le levage et la manutention. Le chauffeur de l'engin de manutention, de même, était un intérimaire, employé par l'entreprise Comi-Service qui travaille en permanence pour

installer sur le site les nombreux échafaudages nécessaires.

L'accident a eu lieu dans un des nombreux endroits du chantier où se mêlent la circulation des piétons, des cyclistes, des camions, des grues sur pneus, des chariots élévateurs et autres engins de manutention, parfois dans le plus grand désordre et dans la précipitation provoquée par la pression sur les délais d'exécution du travail. C'est d'autant plus vrai aux heures de repas, lorsque l'éclatement des horaires fait s'entremêler les travailleurs, ceux qui poursuivent le travail et ceux qui partent manger.

Alors que personne n'était encore en mesure de comprendre précisément les causes de l'accident, la direction s'est empressée de rappeler « l'absolue nécessité du respect des aires de circulation prévues sur le site ». Une façon de faire porter, en préalable, la responsabilité de l'accident sur ceux qui en ont été les victimes.

Tel n'est pas l'avis des travailleurs. Beaucoup d'entre eux ont retenu dans l'intervention du secrétaire au CHSCT, lors du débrayage, la dénonciation de la pression au rendement qui s'exerce depuis le début de la

construction de l'Oasis, le plus gros paquebot du monde. Cette pression atteint un niveau que l'on n'a jamais vu aux chantiers et qui touche toutes les catégories du personnel, de l'ouvrier au cadre, du personnel de STX au sous-traitant. Cette pression a provoqué ces derniers temps un grand nombre d'incidents et d'accidents qui ont été autant d'avertissements, sans réaction de la part de la direction.

Cette pression, orchestrée au quotidien par la direction, est incompatible avec le respect des règles les plus élémentaires de sécurité.

Correspondant LO

Renault Trucks – Vénissieux-Saint-Priest : les travailleurs refusent d'être à la disposition du patron

Il y a plus d'un an, la direction de Renault Trucks, qui fait partie du groupe Volvo, a dénoncé l'accord sur l'organisation du temps de travail signé en 1999. Elle a ouvert des négociations pour la signature d'un nouvel accord, qu'elle espère avoir terminé à la fin de l'année pour une application au 1^{er} avril 2015.

La direction voudrait imposer une aggravation de la flexibilité des horaires. En production, elle affirme que les jours de RTT, renommés « jours de repos », seront gardés, mais elle veut pouvoir les déplacer en fonction de la production. Elle propose donc de passer le cycle de travail de trois semaines à neuf ou douze semaines, voire même sur l'année, cycle qui a sa préférence. Le résultat serait des périodes avec beaucoup de travail sans aucun jour de repos, et d'autres avec moins de travail où elle imposerait de prendre les jours de repos.

De même, les majorations pour les heures supplémentaires seraient payées en fin de cycle, avec un retard de plusieurs mois, voire d'une année. Ces majorations pourraient d'ailleurs ne jamais être payées si, sur le cycle de travail, on ne dépassait pas 35 heures.

La direction veut aussi avoir la possibilité d'imposer des heures supplémentaires obligatoires. Jusqu'à présent elles étaient effectuées au « volontariat », même si celui-ci était

souvent forcé, en particulier pour les nombreux intérimaires présents en production. Pour cela elle envisage d'allonger le temps de travail de 45 minutes quand cela l'arrange, avec un délai de prévenance de quelques jours, et un « overtime » quotidien

de 30 minutes, autrement dit un allongement de la séance de travail en cours même de journée. Et, faire varier les horaires ne lui suffisant pas, elle voudrait pouvoir imposer de venir travailler les jours de repos ou les samedis.

Les travailleurs ont commencé à réagir. À l'usine de Blainville près de Caen, un premier débrayage spontané de 200 à 300 travailleurs a eu lieu. Puis, mardi 28 octobre, un nouveau débrayage a été un succès puisqu'il a regroupé 300 grévistes à

Vénissieux et Saint-Priest et près de 600 à Blainville. Une satisfaction pour les grévistes, qui ne s'étaient pas retrouvés si nombreux depuis longtemps.

Malgré la direction qui multiplie les séances de « négociation » avec les syndicats tout en répétant que « rien n'est décidé », les travailleurs refusent ce qui est une remise en cause de leurs conditions de travail mais aussi de leur vie personnelle. Par exemple, la direction a supprimé il y a quelque temps les cars de ramassage du personnel

dans la ville de Lyon, sous prétexte qu'il y avait des transports en commun publics. Si demain il fallait commencer à travailler encore plus tôt en équipe du matin, il n'y aurait plus aucun moyen de transport.

D'autres réunions vont encore avoir lieu, mais ce premier succès est un encouragement pour tous les travailleurs de Renault Trucks. Ils refusent d'être à la disposition des actionnaires de Volvo et sont décidés à faire ravalier son projet à la direction.

Correspondant LO

Renault – Flins : à la tête de l'art

« Les Constructeurs », toile de grandes dimensions du peintre Fernand Léger, ont été exposés pendant une semaine au fond de l'atelier du Montage dans l'usine Renault de Flins. Il s'agit, selon Fleur Pellerin venue inaugurer cette initiative du ministère de la Culture nommée « L'entreprise à l'œuvre », de « provoquer la rencontre avec les artistes et les œuvres dans le quotidien de chacun ». Cinq autres expositions suivront dans d'autres entreprises.

En 1953 déjà, le peintre avait lui-même fait installer son tableau dans la cantine de l'usine Renault de Billancourt et s'amusait des réactions des ouvriers qui

regardaient la toile tout en déjeunant. Reproduire la scène soixante ans plus tard aurait été difficile : faute de temps de repas, les travailleurs de Renault Flins doivent depuis des années se contenter d'avaler un sandwich au distributeur...

Généreusement, la direction de l'usine octroie 30 minutes sur le temps de travail à ceux qui voudront venir admirer l'œuvre en bénéficiant d'un petit commentaire. Après leur avoir, grâce à l'accord de compétitivité de 2013, volé 18,5 jours de RTT annuels, c'est bien la moindre des choses.

V. L.



Groupe PSA : l'hémorragie des emplois

PSA multiplie les annonces prouvant la volonté du groupe de continuer à supprimer, dans les années qui viennent, des milliers d'emplois.

Pourtant, il est fini le temps où PSA essayait de faire croire à sa situation financière catastrophique, avec des millions de « cash » brûlés chaque jour. À la veille du Salon de l'auto, un expert de la Bourse saluait dans la presse « PSA de retour dans la course », avec des ventes en croissance de 5,4% sur les neuf premiers mois de l'année. D'ailleurs les boursicoteurs ne s'y trompent pas, et le titre PSA a gagné 400% entre novembre 2012 et juillet 2014.

Indépendamment même des variations du marché, les profits des actionnaires de PSA augmentent mécaniquement, vu

la saignée opérée depuis des années dans les effectifs du groupe. L'entreprise produit autant, sinon plus, qu'il y a dix ans, mais elle s'est débarrassée depuis 2002 de plus de 30 000 travailleurs : 27 473 ouvriers et plus de 2 500 techniciens en France. Les sites d'Asnières, de Melun, d'Aulnay-sous-Bois ont été fermés. Quant aux usines restantes, leur effectif a littéralement fondu ces dix dernières années. Mulhouse est passée de 13 900 travailleurs à 7 700, Rennes de 9 200 à 4 900, Sochaux de 18 600 à 11 700. La politique de PSA depuis le début des années 2000, c'est tout simplement



Manifestation devant le siège de PSA.

un plan permanent de suppression d'emplois – à coups de plans de départs dits volontaires alors que les ouvriers sont poussés dehors, de non-remplacement des départs en retraite, auxquels il faut ajouter plus de 5 500 licenciements purs et simples en dix ans.

Les ouvriers qui n'ont pas été poussés à la porte sont soumis aujourd'hui à des cadences intenable, comme à l'usine de Poissy où, à la rentrée, la production est brutalement passée de 49 à 55 voitures à l'heure. L'accord de compétitivité signé l'an dernier

par certains syndicats, et que la direction a osé appeler « nouveau contrat social », a encore aggravé les choses, avec la baisse importante des salaires et un recul des droits des travailleurs : diminution des temps de pause, remise en cause de la 4^e semaine de congés payés...

Et ce n'est pas fini. Un nouveau plan baptisé Usine excellente – excellente pour les profits, naturellement – vient d'émerger des cerveaux de la direction. Au menu, ce que le patron appelle la « chasse aux surcapacités », en clair,

de nouvelles fermetures de lignes de production. Les usines de Poissy et de Mulhouse vont voir fermer chacune une ligne de production. Et beaucoup d'anciens ouvriers d'Aulnay reclassés à Poissy se souviennent très bien que le passage en mono-flux, en 2008, a été le prélude à la fermeture de l'usine seulement quatre ans plus tard.

À PSA comme dans toutes les entreprises du pays, le patron mène une guerre à tous les travailleurs. Il faut se préparer à y répondre collectivement.

Correspondant LO

Chômage pour cause d'optimisation fiscale

Pendant toute la semaine du 27 octobre au 1^{er} novembre, la totalité des usines PSA du pays ont été mises à l'arrêt, entraînant dans leur sillage des dizaines de sous-traitants, bien forcés de s'arrêter eux aussi.

De l'aveu même de la direction, il s'agit d'une combine d'optimisation fiscale. Le groupe veut réduire au maximum les stocks de voitures dans les usines

et chez les concessionnaires, de façon à ce qu'ils soient les plus bas possible au moment de la clôture de son exercice fiscal, au 31 décembre. Le niveau

des stocks entrant dans le calcul de la base d'imposition de l'entreprise, cette magouille lui permet de payer moins d'impôt. Combien ? Il est impossible de le savoir, évidemment, le secret régnant sur ce type de tripatouillage.

Cette magouille pour payer moins d'impôt se fait sur le dos des travailleurs,

tout en ponctionnant du même coup les fonds publics au titre de l'allocation unique partielle : la semaine d'arrêt est décomposée en trois jours de chômage indemnisés au rabais, avec une perte de 14 euros net par jour et deux jours de congés obligatoires, autant de moins que les travailleurs ne pourront pas

prendre quand cela leur convient.

En termes fiscaux, PSA était déjà assez bien traité. Cet immense fabricant de chômeurs a touché, l'an dernier, 80 millions d'euros au titre du crédit d'impôt compétitivité emploi, et table cette année sur 120 millions supplémentaires !

Correspondant LO

Poissy : suppressions d'emplois, la direction veut accélérer

Depuis l'annonce officielle en début d'année du passage en mono-flux pour la fin d'année, tout le monde s'attendait à des mauvais coups sur l'emploi. La direction de l'usine PSA Peugeot-Citroën de Poissy a choisi la veille d'une semaine de chômage forcé pour lancer ses premières attaques – qui ne seront pas les dernières – en espérant éviter des réactions immédiates des travailleurs.

Cela a commencé par la remise en mains propres d'un courrier personnalisé à chaque technicien, moniteur ou ouvrier professionnel. Il expliquait, en résumé, que la catégorie concernée est en sureffectif et qu'il faut

se saisir de l'occasion offerte par le plan de départs permanent, issu de l'accord de compétitivité signé il y a un an, pour aller chercher du travail ailleurs.

Cela a fait beaucoup discuter, non seulement dans ces catégories de travailleurs qui ne sont pas habitués à ce que la direction leur parle aussi brutalement mais aussi au-delà. Pour un certain nombre d'ouvriers de fabrication, c'est la preuve que tout le monde est attaqué.

Dans la même semaine, la direction a annoncé la fin des équipes de VSD et de nuit du secteur de l'emboutissage, soit 98 emplois supprimés. Elle prétend avoir

trouvé 43 reclassements en interne, ce qui reste à vérifier. Même si cela était le cas, c'est l'aveu qu'elle n'a pas de solution pour les 55 autres. Et tout le monde a dans la tête que la direction ne va pas tarder à s'attaquer au reste des équipes de nuit de l'usine.

De nombreux militants ouvriers défendent l'idée que c'est dès maintenant, au moment où les travailleurs sont les plus nombreux, qu'il faut organiser la mobilisation pour faire face au plan désastreux de la direction. Une idée qui fait lentement mais sûrement son chemin.

Correspondant LO

Sochaux : précarité et flexibilité

Le 1^{er} septembre, la direction de l'usine PSA de Sochaux invoquait une baisse de ses ventes pour annoncer la mise en place d'une demi-équipe et le renvoi de 300 ouvriers intérimaires à compter de début novembre.

Pour les intérimaires, l'espoir d'un renouvellement de contrat s'envolait, avec le retour à Pôle emploi et des conditions d'existence encore plus difficiles. Quant à une partie des embauchés, les changements d'affectations et d'horaires de travail chamboulent leur vie en dehors de l'usine. Pour ceux qui restent dans la demi-équipe, moins de voitures à produire par heure n'est pas une sinécure, mais un nombre d'opérations à réaliser équivalent à la charge de deux postes de travail au lieu d'un.

À Sochaux aussi, pour accréditer cette prétendue baisse des ventes, la direction a imposé des jours de « chômage fiscal ». Les ouvriers de l'usine ne sont pas dupes et n'approuvent ni le renvoi des intérimaires, ni de perdre sur leur paie pendant les jours de chômage.

Course aux profits oblige, le 3 novembre, alors que la demi-équipe n'avait même pas démarré, la direction a déjà annoncé le retour à une équipe complète au début janvier 2015, et le recrutement de 300 intérimaires y compris parmi ceux qu'elle vient de mettre dehors ! Elle prétend cette fois que c'est parce que les commandes augmenteront.

Une puissante réaction des travailleurs serait bien la seule chose que la multimilliardaire famille Peugeot n'aurait pas volée.

Correspondant LO

TER Beauvais – Paris : SNCF et région contre cheminots et usagers

Depuis le début du mois de juillet, la direction de la SNCF, en accord avec le conseil régional de Picardie, a lancé une expérimentation sur la ligne TER Beauvais-Paris : la suppression des contrôleurs à bord des trains destinée ensuite à être étendue sur toute la région. Le conducteur est donc maintenant le seul agent SNCF à bord.

Le seul objectif de cette expérimentation est la rentabilité. Les économies se font également sur les guichets des gares : depuis le mois de septembre, 34 gares en Picardie ont été fermées ou ont vu leur temps d'ouverture fortement réduit. Selon la CGT, 20 emplois de guichetiers vont disparaître rien que dans l'Oise.

Depuis la mise en place de l'expérimentation, une majorité des conducteurs de la ligne ont exercé leur droit de retrait et refusé de conduire les trains. Pour tenter de faire rouler le maximum des 37 trains de la ligne, la direction a dû les faire conduire par des cadres de la traction et des conducteurs venant des quatre coins du pays.

Elle a prononcé à l'encontre de plusieurs cheminots des sanctions allant jusqu'à la révocation, prétextant que leur droit de retrait était abusif. Mais elle a été désavouée le 21 octobre par le tribunal des prud'hommes.

Sur cette ligne, bien connue d'ordinaire pour ses retards et incidents, la situation est devenue rapidement catastrophique pour les usagers, avec des retards et des suppressions innombrables, des trains courts circulant là où il faudrait des trains longs, l'obligation fréquente de voyager debout pendant 40 minutes, coincé dans le couloir de la rame ou contre la porte...

De même, un train a été annulé sous les yeux des voyageurs : les caméras



embarquées étant en panne, le conducteur, en l'absence de contrôleur, ne pouvait assurer la fermeture des portes. Les voyageurs ont dû attendre une heure et s'entasser dans le train suivant, déjà bondé ! Un train s'étant arrêté hors quai, des voyageurs ont dû traverser les voies, le soir, sans le moindre contrôleur

pour les guider. Le mécontentement des usagers s'est exprimé, entre autres, par une pétition réclamant des conditions de transport décentes et le retour des contrôleurs.

Vendredi 30 octobre, la SNCF déclarait abandonner toute poursuite et sanction contre les cheminots en lutte, et le syndicat, de

son côté, levait le droit de retrait.

L'expérimentation entamée par la SNCF et le conseil régional se poursuit. Rien ne dit qu'elle ira à son terme, car l'expérience de ces derniers mois a largement démontré que la conduite à agent seul doit être abandonnée.

Correspondant LO

Postiers d'Aubigny-sur-Nère : unis contre une direction revancharde

Mardi 28 octobre, le secrétaire du syndicat SUD-Solidaires des postiers du Cher était convoqué en conseil de discipline à Tours par la direction de La Poste, qui l'accuse d'entrave à la liberté du travail et lui reproche des propos tenus à l'encontre d'un supérieur hiérarchique.

Ce militant syndical est l'un des animateurs de la grève de 130 jours menée par les postiers d'Aubigny-sur-Nère contre le regroupement de plusieurs centres de distribution dans ce secteur du nord du Cher, et contre l'instauration d'une pause méridienne. Car ces mesures portent atteinte aux conditions de travail et de vie des postiers, comme au service rendu aux usagers.

Commencée à la mi-juin, la grève s'est terminée à la mi-octobre sur un recul partiel de la direction. Elle voulait en effet supprimer neuf tournées sur les 31 existantes, et du même coup supprimer des emplois. Elle a dû maintenir deux de ces tournées. Quant à la pause méridienne, qui se combine à l'allongement des tournées pour aggraver la pénibilité de la journée de travail, elle ne serait imposée qu'aux non-grévistes... histoire de tenter de couper ces

derniers de leurs collègues ex-grévistes.

Pendant le conflit, les patrons de La Poste ont été à l'offensive : une gréviste a en effet été licenciée pour faute lourde, tandis que les pressions en faisaient craquer une autre.

À Tours, devant les locaux de la direction régionale de La Poste, une délégation de postiers d'Aubigny en grève était venue soutenir leur camarade, renforcée par des militants syndicaux de SUD et de la CGT d'autres secteurs. Aucune des sanctions soumises aux membres du conseil de discipline par la direction n'a été retenue, les représentants de tous les syndicats ayant refusé toute sanction. Selon la procédure, la décision est à présent dans les mains de la direction. Les postiers d'Aubigny-sur-Nère, eux, sont bien décidés à ne pas lâcher le morceau.

Correspondant LO

Hôpital de la Croix-Rousse – Lyon : virus Ebola : le personnel inquiet

L'hôpital de la Croix-Rousse, qui fait partie des Hospices civils de Lyon, est l'un des douze établissements hospitaliers en France habilités par le ministère pour recevoir et soigner les malades atteints du virus Ebola.

Il possède en effet un service des maladies infectieuses et tropicales doté d'une chambre de type P4, un lieu hautement sécurisé pour isoler les malades extrêmement contagieux. Cependant, depuis la décision de recevoir ces malades, l'inquiétude est palpable parmi le personnel. Posséder une chambre ultra-sécurisée dotée de la technologie la plus performante est une chose. Par contre, informer, préparer et entraîner le personnel amené à intervenir sur ces malades en est une autre. Et c'est à ce niveau-là qu'il y a de graves lacunes.

Les protocoles prévus dans les cas de contamination due au virus Ebola et les procédures changent régulièrement et sont complexes à appliquer. Il n'y a pas de temps prévu pour s'entraîner à mettre et surtout enlever les tenues de protection. 45 minutes en

effet sont nécessaires pour ôter la combinaison de protection après une intervention auprès d'un malade, et cela sans toucher la peau pour éviter une contamination. C'est très délicat, il faut faire preuve d'une grande vigilance, d'une grande précision et cela nécessite un entraînement régulier. Il faudrait pouvoir disposer de temps dédié à la formation, et ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Par ailleurs, le personnel se pose beaucoup de questions pratiques concernant les situations qu'il pourrait rencontrer, questions auxquelles personne n'apporte de réponse. La contamination de trois soignants (un en Espagne et deux aux États-Unis) au cours de soins aux malades atteints du virus participe à cette inquiétude.

Pour beaucoup, l'hôpital est mal préparé à intervenir pour l'accueil de

tels malades, sans parler des suppressions de postes et de lits qu'il a subies ces dernières années et qui ne peuvent qu'aggraver les situations d'urgence. Car, si un malade atteint du virus Ebola est admis en réanimation ou au service des infectieux, la consigne est d'évacuer tous les autres patients du service immédiatement, par mesure de sécurité. Où pourra-t-on les placer ? Trouvera-t-on assez de lits ?

Devant le manque de réactivité de la direction, le personnel a demandé aux syndicats la tenue d'un comité d'hygiène et sécurité (CHSCT) extraordinaire. Des formations doivent être programmées en novembre avec des spécialistes diligents par le ministère. Que les agents amenés à intervenir sur ces malades soient préparés dans les meilleures conditions, afin qu'ils ne prennent aucun risque face à une maladie extrêmement dangereuse, est bien la moindre des choses.

Correspondant LO

Biscuits LU – Château-Thierry : les actionnaires, parasites jusqu'à tuer l'usine ?

À l'usine de biscuits LU de Château-Thierry, dans l'Aisne, la direction fait des économies sur tout. Elles ont représenté plus de 400 000 euros en 2013, que les travailleurs payent par une dégradation de leurs conditions de travail.

Quant à Mondelez International, le groupe fabriquant les biscuits Oreo, Cadbury, les chocolats Suchard et Milka, les gâteaux LU, il distribue toujours plus de dividendes aux actionnaires alors que les ventes baissent et qu'il restructure.

Cette usine employait en 1990 un millier de travailleurs. De plans de

licenciements en plans sociaux, qui s'ajoutent aux départs en retraite, il en restera à peine cent à la fin de cette année. La direction réduit les effectifs en ne remplaçant pas les départs en retraite. Elle demande à tous les salariés d'être polyvalents pour s'adapter à différents types de production, tout en tenant la cadence. Elle pousse les

travailleurs à prendre leurs jours de congés quand ça l'arrange et recourt aux intérimaires, pour un maximum de flexibilité. Aujourd'hui, ils représentent plus de 20 % des travailleurs en production.

Les responsables économisent aussi sur l'entretien des machines, d'abord en réduisant l'équipe qui s'en occupe. Les réparations n'ont quasiment jamais lieu et, avec le vieillissement du matériel, les pannes se multiplient, pouvant occasionner des arrêts de production de plusieurs heures. La solution qu'ont trouvée

quelques chefs est de suggérer aux salariés de rester plus longtemps pour finir le travail.

La direction ne dit rien de ses projets à long terme sur l'usine, voire souffle le chaud et le froid sur une éventuelle fermeture, pour faire accepter toutes ses mesures.

Cette pression est d'autant plus intolérable que Mondelez International vient de verser trois milliards de dollars aux actionnaires : un milliard de dividendes en 2013, et le reste en leur rachetant des actions au premier semestre

2014. Au même moment, la dette du groupe est passée à plus de 19 milliards de dollars, pour un chiffre d'affaires de 35 milliards.

Pour enrichir ses actionnaires, les dirigeants de Mondelez International n'hésitent pas à endetter le groupe, quitte à fermer des usines ou à licencier davantage. Les travailleurs, eux, doivent défendre leurs salaires et leurs emplois, face à des gens qui se conduisent comme de véritables parasites, au détriment de l'ensemble de la collectivité.

Correspondant LO

Hôtel Royal-Monceau – Paris : Grève pour qu'ils lâchent le morceau !

Mardi 4 novembre, après plus d'un mois de grève, les femmes de ménage, les équipiers, les cuisiniers, les serveurs, les barmen... du palace Royal-Monceau à Paris ont manifesté une fois de plus pour faire plier la direction et obtenir une augmentation de salaire de 2 euros de l'heure.

Dans cet hôtel de luxe où le prix des chambres peut atteindre 25 000 euros pour une nuit, les employés sont payés au rabais, avec des salaires qui peuvent tourner autour de 1 300 euros net. Après la grève des

employés de Park Hyatt fin septembre, qui avaient obtenu une augmentation du tarif horaire de 2 euros, il était bien logique que les salariés du Royal-Monceau leur emboîtent le pas. À cette revendication

salariale se sont ajoutées celles concernant les conditions de travail : le ralentissement des cadences, la prime de 10 euros par lit supplémentaire par chambre, la fin du temps de travail supplémentaire non compté, la fin des rappels de la direction les jours de repos pour compenser le sous-effectif...

Pour le propriétaire du palace, le fonds qatari Katara Hospitality, qui

possède d'autres hôtels de luxe comme le Carlton à Cannes, il y a un enjeu à ne pas céder. Après la victoire des salariés du Park Hyatt, un recul du Royal-Monceau pourrait en appeler encore d'autres. Et les augmentations de salaire sont une revendication qui concerne tous les travailleurs, dans l'hôtellerie de luxe comme ailleurs.

En tout cas, après un mois de bras de fer, les

grévistés du Royal-Monceau ont le moral. Mercredi 29 octobre, la direction a été condamnée en justice : le tribunal lui a interdit de faire travailler des extras pour remplacer les grévistes. Alors, comme le scandaient les femmes de ménage à la manifestation à l'adresse de la direction de l'hôtel : « Frottez, frottez ? Il faut payer ! »

Pierre Royan

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte Ouvrière

Union communiste (trotskyste), membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et

n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : Rotos-Press Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. – Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576 – ISSN 0024-7650 – Dépôt légal novembre 2014.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron, 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Île-de-France) c/o Éditions d'Avron, 155, avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription. Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte Ouvrière, en les envoyant à l'adresse

suivante : Lutte Ouvrière, BP 233, 78865 Paris Cedex 18. Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 € par an, donnent droit à une réduction d'impôt par la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 € donnera droit à une réduction d'impôt de 200 €, à

condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme. L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 € par an. Tout don supérieur à 150 € doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte Ouvrière Lutte de classe

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Ci-joint la somme de :
Chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
Destination	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	18 €	35 €	15 €
Outre-mer avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €
Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.			

Sur internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Pour les malvoyants

www.lutte-ouvriere-audio.org

Violences contre les femmes : le mal d'une société

Une femme de soixante-cinq ans vient d'être condamnée à dix ans de prison par la cour d'assises du Loiret pour le meurtre de son mari qu'elle a abattu de trois coups de fusil en décembre 2012. Alcoolique, il la battait depuis 47 ans, avait violé ses deux filles et était l'auteur d'attouchements sur son troisième

enfant. Ce dernier s'est d'ailleurs suicidé la veille de la mort de son père!

Malgré cette succession de circonstances plus qu'atténuantes, cette femme a été condamnée à une lourde peine! Les magistrats lui ont reproché de ne pas avoir déposé plainte. Une seule des trois enfants s'était rendue à la

gendarmerie sans toutefois aller jusqu'au bout de sa démarche.

En France, une femme meurt tous les trois jours sous les coups d'un conjoint violent. Encore aujourd'hui, les femmes victimes des violences conjugales n'osent bien souvent pas s'adresser à la police, en grande majorité

masculine, qui trouve souvent des excuses aux maris violents. Une femme, qui, elle, a été acquittée pour le meurtre de son mari, raconte qu'un policier lui a même dit: «*Rentrez chez vous, vous vous reconciliez sur l'oreiller.*» Il n'est guère étonnant que beaucoup renoncent.

En Iran, une femme

vient d'être pendue pour avoir tué celui qui l'avait violée. Cette sentence est bien sûr sans commune mesure avec celles des tribunaux français, mais ce jugement d'un autre âge confirme qu'en matière de droit des femmes, il y a encore bien du chemin à parcourir sur cette planète.

Aline Urbain

Apprentissage : aubaine pour les patrons

«*Promesse tenue*», a écrit le journal *Les Échos*, en référence aux 1 000 euros supplémentaires accordés aux entreprises quand elles embaucheront un nouvel apprenti.

Cette promesse a été faite par François Hollande en septembre dernier, et s'est traduite, lundi 3 novembre, par un amendement gouvernemental à la loi de Finances, voté par l'Assemblée nationale. Il accorde aux entreprises jusqu'à 250 salariés ce qui avait été annoncé pour celles de moins de 50 salariés: 1 000 euros pour une embauche d'apprenti, valable non seulement pour le premier, mais pour tous les apprentis supplémentaires embauchés après le 1^{er} juillet 2014. Les «*petites*» entreprises ne sont plus

les seules «*ciblées*», mais également bon nombre de sociétés ayant une certaine assise.

Mais, dans sa grande gentillesse, le gouvernement a pris bien soin de faire payer le montant de cette aide – environ 60 millions d'euros la première année –... par les régions. Il a certes promis de «*compenser*», mais qui va le croire?

Avec ces aides financières, l'objectif déclaré serait d'atteindre le chiffre de 500 000 jeunes en alternance d'ici 2017, contre 415 000 aujourd'hui. Comme toutes les aides versées prétendument pour aider l'emploi, elles seront une aubaine pour les patrons, pas pour les embauchés.

Bertrand Gordes

Les patrons préfèrent le secret

Le 1^{er} novembre est entrée en application une disposition de la loi sur l'économie sociale et solidaire. Elle prévoit que les entreprises de moins de 250 salariés informent les travailleurs de leur vente éventuelle au minimum deux mois avant qu'elle ait lieu. La loi n'envisage ni d'empêcher les patrons de vendre ni de leur interdire de supprimer au passage des emplois. Les salariés ont tout juste le droit de savoir comment le patron va se débarrasser d'eux afin de pouvoir faire une offre éventuelle de reprise. En somme pas de quoi en faire un fromage patronal.

Et voilà les organisations patronales, petits patrons et le Medef, qui montent au créneau et qui, dans une lettre à Macron,

exigent l'abrogation de la mesure. Avertir les travailleurs qu'on va les vendre avec les murs, vous n'y pensez pas! Pour les patrons c'est une entorse au secret des affaires qui s'oppose à la logique d'entreprise, autrement dit leur droit de disposer à leur guise de la vie des salariés pour garantir leur capital.

Les patrons estiment que leur dictature économique ne doit avoir aucune limite. La simple information des salariés est déjà leur rendre quelques comptes, ce qu'ils n'imaginent même pas.

Du côté des salariés, c'est l'inverse. Connaître les manigances patronales est indispensable pour pouvoir se préparer à répondre à leurs attaques.

Gilles Boti

Avant la trêve hivernale : expulsions en hausse

Depuis le 1^{er} novembre et jusqu'au 31 mars 2015, les expulsions locatives sont interdites afin, dit la loi, d'empêcher que des personnes incapables de payer leur loyer se retrouvent à la rue. Cela n'empêche pas que, chaque année, le nombre de personnes expulsables de leur logement augmente. Selon la Fondation Abbé-Pierre, près de 126 000 décisions d'expulsion ont été prononcées en 2013, chiffre en augmentation de 12,2% sur quatre ans. Même si «*seulement*» 11 000 expulsions ont été effectives, avec intervention de la force publique, c'est 11 000 de trop.

Juste avant que la trêve hivernale entre en vigueur, le nombre des expulsions a augmenté. Des familles ont ainsi été jetées à la rue, sans solution de relogement pour la plupart, et cela a conduit à des drames comme on l'a constaté fin octobre. Ainsi, le jour de leur expulsion, un homme s'est suicidé à La Rochelle, une femme a menacé de se jeter de son balcon à La Seyne-sur-Mer, d'autres personnes parfois très âgées se sont retrouvées du jour au lendemain sans toit sur leur tête. Les personnes les plus touchées par le risque d'expulsion sont celles en grande précarité financière, qui se

sont endettées après avoir perdu leur emploi ou subi une perte de salaire. De même, les familles monoparentales, les femmes élevant seules leurs enfants parviennent de moins en moins à s'acquitter de leur loyer.

Que vont devenir les familles expulsées lorsque aucune relation ne peut leur venir en aide? Elles risquent de grossir le nombre de SDF allant d'hébergement précaire en foyer social, sans jamais être sûres de retrouver une solution durable, en l'absence des logements sociaux libres et à des prix abordables.

Marianne Lamiral

Votre épargne est bien gardée

La CNP Assurances, principal vendeur d'assurances-vie commercialisées par la Banque Postale, la BPCE ou le Trésor public, vient d'être sanctionnée par l'autorité chargée de la contrôler.

En 2007 a été votée une loi imposant aux sociétés d'assurance-vie de rechercher les bénéficiaires des contrats après le décès des souscripteurs. Pourtant, les assureurs ne se sont pas pressés de reverser les sommes représentées par cette forme d'épargne.

Il n'est donc pas étonnant qu'en 2014, l'épargne

non réclamée se monte à 4,6 milliards d'euros, dont 2,76 pour l'assurance-vie. Ces «*pratiques scandaleuses*» dénoncées par le représentant de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) ont déjà valu à la Cardif, assurance-vie du groupe BNP Paribas, une amende de 10 millions d'euros. À présent, la CNP Assurances est taxée de 40 millions en raison de ses «*réactions très insuffisantes* [à la loi de 2007], de ses retards et carences graves (...) et des montants très élevés» conservés dans ses coffres.

Une «*négligence*» dont elle n'aurait, prétend-elle, tiré aucun profit. On peine à la croire...

En tout cas, ce n'est pas la nouvelle loi de juin 2014 qui la contraindra davantage: elle prévoit essentiellement que, dix ans après le décès du souscripteur, les montants des assurances-vie non réclamées seront attribués à la CDC, la Caisse des dépôts, c'est-à-dire le principal actionnaire – à 41% – de la CNP Assurance. Rien ne se perd donc pour les banquiers.

Viviane Lafont

« 14/19 La Mémoire nous joue des tours » : la guerre de 14 vue par la Compagnie Jolie Môme

La Compagnie Jolie Môme jouera son nouveau spectacle musical à partir du dimanche 9 novembre. Abordant la période de 1914-1918, il évoquera «*les fauteurs de guerre et l'impérialisme, les défaites et les reconstructions de l'internationalisme, les révolutions bolchévique et spartakiste...*, le tout dans un spectacle accessible à tous».

Lors de la représentation du dimanche 16 novembre, Rémi Adam présentera le

livre *L'ennemi principal est dans notre propre pays* (éditions Les bons caractères).

Théâtre La Belle Étoile, 14, rue Saint-Just, La Plaine Saint-Denis (métro ligne 12, station Front Populaire). Vendredi et samedi à 20h 30, dimanche à 16h. Selon vos moyens et à votre choix, vous paierez votre place 18 ou 12 euros. Pas de places numérotées. Réservation conseillée au 01 49 98 39 20 ou www.cie-joliemome.org

